

Le Conseil départemental
vous **aide**,
vous **oriente** et **facilite** toutes
vos démarches administratives :
informations, conseils techniques,
aides financières...

Toutes vos questions sur
L'HABITAT EN CORRÈZE

05 55 93 77 77


CORRÈZE
LE DÉPARTEMENT

Hôtel du département Marbot
9, rue René et Émile Fage BP 199
19005 Tulle

www.correze.fr




**LES AIDES
À L'HABITAT**
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



CORRÈZE
LE DÉPARTEMENT

Des femmes, des hommes, un projet en commun



"Je protège ma maison contre le froid"

- Travaux d'isolation (fenêtres, toit, murs...)
- Conditions de ressources
- Coût minimum du projet 10 000 € H.T.
- Exigence de résultat énergétique (production d'un Diagnostic de Performance énergétique)
- Aide : **3 500 € maxi** (Taux 20%)
- Bonification «jeunes ménages» : **2 000 €** (-35 ans seul ou couples de -70 ans d'âge cummulé)



"Je conserve le caractère traditionnel de ma maison"

- Travaux façades, menuiseries et/ou couverture
- Rénovation selon techniques traditionnelles
- Appréciation du projet à l'échelle globale
- Taux : 20%, soit au maximum :
 - Personnes Privées : **4 000 €**
 - Communes : **6 000 €**



"Je deviens propriétaire d'un logement privé"

- Construction neuve ou acquisition logement existant
- Primo accédant bénéficiant du prêt à taux zéro
- Conditions de ressources
- Aide forfaitaire : **3 000 €**



"Je deviens propriétaire d'un logement du parc public"

- Construction neuve dans le cadre du dispositif Prêt Social de Location Accession
- Locataire du parc public, primo accédant
- Condition de ressources PSLA
- Personnes de 20 à 59 ans
- Aide forfaitaire : **3 000 €**



"J'ai plus de 60 ans et j'adapte mon logement"

- Liste de travaux éligibles (salle de bains, monte-escaliers, cheminement extérieur...)
- Conditions de ressources
- A partir de 60 ans ou 75 ans selon la perte d'autonomie
- Aide : **5 000 € maxi**



"Je reste chez moi malgré ma perte d'autonomie"

- Travaux d'aménagement spécifiques liés à une perte d'autonomie
- Non éligible à la PCH (Prestation de compensation du handicap)
- Études des capacités d'autofinancement
- Personnes de 20 à 59 ans
- Aide : **5 000 € maxi**